

Pays baltes : préparer la population à la guerre des drones

Description

Andrius Kubilius, ancien Premier ministre lituanien et actuel Commissaire européen à la défense et à l'espace, a affirmé en août 2025 que la Lituanie devait être « prête à se défendre contre des centaines de milliers de drones ». Pour ce faire, comme les autres dirigeants baltes, il juge indispensable de consolider le niveau de préparation de la population à la guerre des drones, afin d'optimiser sa résilience.

Face aux ambitions de puissance de la Russie, les pays baltes craignent pour leur souveraineté : ces trois pays ont en effet été occupés durant cinquante ans par l'Union soviétique et, du point de vue de Moscou, sont des ex-républiques soviétiques qui devraient relever à ce titre de son aire d'influence.

Le haut niveau de technologies développé depuis longtemps par ces pays et leur capacité d'emploi dual constituent des atouts majeurs, que les trois pays souhaitent mettre à profit. S'appuyant notamment sur l'expérience déjà acquise par l'Estonie dans le domaine cybernétique, l'un des objectifs aujourd'hui est de reproduire le même procédé avec les drones, dont l'emploi s'est révélé indispensable depuis près de quatre ans sur le front ukrainien.



Des hackers aux dronistes : profiter des savoir-faire de la population

Dès 2007, l'Estonie a impliqué la société civile dans les sphères de la défense nationale, en réaction aux cyberattaques russes dont elle avait été victime. Une unité paramilitaire dédiée au cyberspace a été créée en 2010 : la *Cyber Defence Unit of the Estonian Defence League*, plus connue sous le nom d'*Estonian Cyber Defence League*, résulte de la coopération de longue durée entre les experts des secteurs privé et public. Cette unité s'avère innovante surtout en raison de l'implication dans la cyberdéfense nationale de volontaires disposant de compétences civiles. Son rôle a été rapidement reconnu dans plusieurs documents officiels, dont la *Stratégie de sécurité nationale* et le *Plan de développement de la défense nationale 2013-2022*. Surtout, cette unité a été intégrée dans le système de défense nationale en 2013, à travers la mise à jour de la loi relative à la Ligue de défense estonienne, organisation paramilitaire qui lui fournit de fait un objectif légalement défini ainsi que le cadre officiel pour une structure, une gestion et des modalités d'adhésion.

En 2025, la Ligue de défense estonienne a formé sa propre unité paramilitaire de drones, baptisée *Kullisilm* (Œil de faucon). Cette unité est équipée en drones acquis au cours des deux dernières années et bénéficie du retour d'expérience de la défense ukrainienne contre l'invasion russe. En parallèle, le gouvernement estonien s'est engagé à mettre en place d'ici mi-2026 un programme de formation scolaire aux drones. Peu d'informations ont été diffusées sur ce [programme](#), si ce n'est que chaque école participante bénéficiera de son propre kit de drones, et que ce programme s'inscrit dans le cursus de défense nationale estonien lancé en 2023 et visant à « développer la conscience civique et la préparation à la défense de l'Estonie ».

Pour sa part, la [Lettonie](#) a mis en place depuis avril 2024 un programme de formation à la défense nationale à destination des lycéens, à raison d'une journée par mois sur deux ans. Cette formation inclut la présentation de différents drones et de tâches variées, telles que le vol de reconnaissance.

Enfin, la [Lituanie](#) projette d'ici 2028 de former 22 000 Lituaniens à la construction et au pilotage de drones, dont 7 000 enfants de moins de 12 ans. A l'initiative du ministre de la Défense, trois centres ont déjà été ouverts et neuf sont

prévus d'ici 2028. L'argument de ce projet est de donner aux jeunes générations « *l'opportunité de connaître ce domaine dès leur plus jeune âge* », ce que le ministre de la Défense espère élargir « *à la fois pour de futurs ingénieurs et pour chaque personne civiquement active* », autrement dit participant à la défense de la Nation.

Une défense totale sur trois niveaux

En juillet 2025, les vice-ministres [baltes](#) de la Défense réunis en Lettonie ont souligné la nécessité de privilégier la préparation du secteur civil (population et industrie), et non plus uniquement des seules capacités militaires, pour faire face à l'évolution de la situation sécuritaire. Ils ont également relevé la nécessité de renforcer la coopération trilatérale en matière de préparation à la défense globale.

Aujourd'hui, les trois pays réunis ne sont en mesure d'aligner qu'un mince effectif de 40 000 militaires d'active. Recourir à la mobilisation civile leur permettrait d'atteindre un total de 1,7 million d'hommes et femmes disponibles au service militaire, soit un peu plus d'un quart de la population totale, mobilisable pour l'effort de guerre. Ainsi, en termes quantitatifs, le rapport de forces s'équilibrerait mieux face à la Russie : dans le scénario où les Etats Baltes seraient envahis, la population civile pourrait immédiatement mener une résistance armée ou non armée, selon les orientations préalablement retenues. La sensibilisation d'une partie de la population à l'emploi des drones, par exemple, permettrait de garantir la défense face à une éventuelle attaque, hybride ou conventionnelle. Dans un deuxième temps et dans l'hypothèse où les forces alliées aideraient les États Baltes à recouvrer leur souveraineté territoriale en vertu de l'article 5 de l'OTAN, la résistance civile pourrait préparer le terrain en contribuant, entre autres, au renseignement. Il s'agit d'une des recommandations formulées dès 2021 par les [analystes de la RAND Corporation Anika Binnendijk et Marta Kepe](#), qui préconisent une prise en compte anticipée de la résistance civile dans les plans de manœuvre et la mise en place de formations et de participation aux exercices militaires. La réalisation de ces exercices dès le temps de paix permettrait que les civils volontaires et les militaires se familiarisent aux modes d'action envisageables.

Par ailleurs, le rôle des PME est de plus en plus reconnu comme crucial dans la défense nationale des pays occidentaux, partant du principe que les capacités de défense futures seront notamment d'origine civile. La *Strategic Defence Review* britannique de 2025 reconnaît le rôle essentiel des PME dans la résilience nationale et défend leur accès aux marchés publics aux côtés des grandes entreprises internationales de défense. Le sous-Secrétaire estonien du ministère de la Défense chargé de l'industrie de la défense et de l'innovation, [Suum Sukles](#) a ainsi récemment affirmé : « *Nous pouvons développer notre propre industrie de défense, et cette production est nécessaire aux forces armées.* »

Enfin, les trois pays ont convenu de financer et construire une ligne de défense baltique ainsi qu'un « mur de drones » le long de leurs frontières avec la Russie et avec le Bélarus. Malgré des [difficultés](#) initiales de financement, ce projet avance. Il se doit d'être harmonisé entre les trois pays pour atteindre la meilleure efficacité possible. Les industries de défense estoniennes et lettones coopèrent déjà sur le [projet](#) mené par les Estonians Defsecintel Solutions et Defense Estonia Cluster. Un protocole d'accord a été signé entre Defsecintel Solutions et Origin Robotics (Lettonie) : le premier a testé en Ukraine sa technologie de détection à longue portée, tandis que le second a développé un intercepteur de drones autonome. Le système combiné permettra de cibler les munitions rôdeuses, les drones de reconnaissance à voilure fixe et les tactiques d'essaims de drones. Les entreprises affirment que le système est pleinement opérationnel, a fait ses preuves au combat et est adaptable à l'évolution des menaces.

Les défis juridiques et opérationnels posés par la dronisation

Les projets baltes nécessitent maintenant d'être encadrés juridiquement. Par exemple, aucune loi ne semble encore préciser l'intégration de l'unité paramilitaire estonienne *Kullisilm* dans le système de défense nationale. De leur côté, la Lettonie et la Lituanie n'ont toujours pas annoncé ni la création d'unités paramilitaires dédiées aux drones, ni les modalités de mobilisation de la population prochainement formée. Que cette mobilisation soit volontaire ou obligatoire, une définition du statut juridique des civils employant militairement des drones en cas d'invasion armée de leur pays est indispensable pour que ceux-ci soient considérés selon les règles du droit des conflits armés et non pas comme des « terroristes ». La publication par chacun des trois pays de lois (qui fourniraient le cadre juridique nécessaire à l'organisation de ces unités et les modalités d'adhésion), de doctrines d'emploi et l'identification claire de chaînes de

commandement permettraient d'octroyer un statut officiel à ces citoyens qui participeraient à la défense de leur nation.

A travers leurs initiatives, les pays baltes ont rapidement avancé pour répondre à leurs deux objectifs prioritaires : accroître la résilience de la population face aux attaques de drones constatées ou à venir en développant les moyens défensifs d'une part, et dissuader tout adversaire d'envahir la région d'autre part. Toutefois, à ce stade, ces initiatives baltes se heurtent à des modalités d'organisation encore embryonnaires et à un flou juridique.

Vignette : Inauguration du premier centre de formation à l'utilisation de drones d'Estonie, à Nurmsi, le 24 avril 2025
(copyright : ECDI/Kermo Pastarus).

* Romain Sidos est doctorant à l'INALCO.

Pour citer cet article : Romain SIDOS (2026), « Pays baltes : préparer la population à la guerre des drones », *Regard sur l'Est*, 2 février.



[Retour en haut de page](#)

date créée

02/02/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Romain Sidos*